



Demande d'inscription scolaire

L'inscription est obligatoire pour l'entrée en maternelle et le passage au CP (cours préparatoire). De plus, les enfants qui emménagent sur Macau et/ou qui changent d'école doivent aussi procéder à une demande d'inscription. Si votre enfant ne change pas d'école, son inscription dans la classe supérieure sera effectuée automatiquement par les services municipaux.

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire de MACAU, vous devez :

1. **Inscrire votre enfant auprès des services de la mairie de Macau :**
 - Remplir la demande d'inscription et fournir les pièces justificatives demandées
 - La déposer complète en mairie ou la transmettre par mail
 - La demande sera étudiée et vous recevrez une notification par mail avec le certificat d'inscription au nom de votre enfant si votre demande a été acceptée.

Le DOSSIER COMPLET est A REMETTRE EN MAIRIE AUX HORAIRES D'OUVERTURE ou à TRANSMETTRE PAR MAIL A « inscriptionscolaire@ville-macau.fr »

2. **Procéder à son admission auprès de la direction de l'école concernée dès que vous aurez reçu le certificat d'inscription.**

ECOLE MATERNELLE	Madame GUIBERT	En priorité, par mail E.Mat.Macau@ac-bordeaux.fr ou 05 57 88 15 79
ECOLE ELEMENTAIRE	Monsieur ARSANDEAU	En priorité, par mail E.macau@ac-bordeaux.fr ou 05.57.88.42.83

La rentrée scolaire aura lieu le mardi 1er septembre 2026



Tout DOSSIER INCOMPLET ne pourra être traité.



INFORMATION

Vous souhaitez inscrire votre enfant aux services périscolaires et extra-scolaires intercommunaux ainsi que pour la restauration scolaire communale : vous devez remplir ce dossier unique **DOSSIER D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE** et le retourner avec le dossier de demande d'inscription scolaire. Il sera enregistré, après validation de votre demande d'inscription scolaire, sur le PORTAIL FAMILLE (<https://communes-ccme.cartepius.fr/>).

Il s'agit d'une plateforme où vous pourrez inscrire vos enfants au centre de loisirs des différentes communes de la communauté de communes Médoc Estuaire et modifier vos réservations pour la restauration scolaire de Macau.

Suite à l'enregistrement de votre dossier d'inscription périscolaire sur la plateforme, un identifiant et un mot de passe vous seront envoyés par mail à l'adresse renseignée sur le dossier. Après réception de ce mot de passe, vous devrez remplir votre dossier en ligne avec les documents demandés sur votre compte. Ces documents sont importants car ils sont utilisés non seulement pour vous joindre en cas d'urgence mais aussi pour votre facturation.

→ SERVICES INTERCOMMUNAUX (périscolaire et centre de loisirs)

Tous les renseignements sont disponibles en ligne sur leur site internet :

<https://www.cc-medoc-estuaire.fr/grandir-et-y-vivre/petite-enfance-enfance-et-jeunesse/3-11-ans-enfance/inscriptions>

→ RESTAURATION SCOLAIRE MACAU

Votre enfant a été inscrit par défaut à l'année au service de restauration.

En cas d'absence programmée (sortie scolaire, enseignant gréviste, repas à la maison...), vous devrez le désinscrire via le PORTAIL FAMILLE de la restauration 48h au préalable. Passé ce délai d'annulation en ligne, si votre enfant ne mange pas à la cantine (maladie, absence de l'enseignant...) vous devrez envoyer un mail justifiant de son absence à facturation.restauration@ville-macau.fr afin de ne pas être facturé. Enfin, la collectivité rectifiera en cas de grève de la restauration scolaire.

Tous les renseignements sont disponibles en ligne sur leur site internet :

<https://www.ville-macau.fr/fr/rb/2141427/restauration-scolaire-81>

En cas de besoin n'hésitez pas à nous joindre par mail à : facturation.restauration@ville-macau.fr.

Ecole maternelle de Macau Ecole élémentaire de Macau Année/.....

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Sexe :

Nationalité :

Adresse :

.....

.....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Premier représentant légal (père – mère - tuteur)

NOM :

Prénom(s) :

Adresse (si différente de l'enfant) :

Mail.....@ :

☎ domicile : ☎ portable :

☎ professionnel : Employeur :

Deuxième représentant légal (père – mère - tuteur)

NOM :

Prénom(s) :

Adresse (si différente de l'enfant) :

Mail.....@ :

☎ domicile : ☎ portable :

☎ professionnel : Employeur :

SITUATION FAMILIALE DES PARENTS

Mariés Pacsés Concubin Divorcés Séparés

AUTORITE PARENTALE

Conjointe Mère seule Père seul Tuteur

AUTRES PERSONNES A CONTACTER EVENTUELLEMENT (PRECISER LES NOMS, PRENOMS, ADRESSE, TELEPHONE)

.....

.....

.....

.....

DIVERSES AUTORISATIONS

► Autorisation de communication de l'adresse personnelle aux associations de parents d'élèves et d'utilisation par la Mairie pour l'envoi de courrier relatif à la vie de l'école : OUI NON

► Autorisation d'utiliser votre numéro de téléphone portable pour vous informer de toute alerte ou exercice dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux Risques Majeurs (destiné à organiser la protection des élèves en cas d'alerte préfectorale motivée par un accident majeur) et de vous communiquer toute information scolaire ayant un caractère d'urgence : OUI NON

► Autorisation d'utiliser votre numéro de téléphone portable ou mail pour vous communiquer toutes informations liées à la vie de l'école ou de la restauration scolaire : OUI NON

EN CAS DE DEMENAGEMENT HORS DE LA COMMUNE DE MACAU

RAPPEL EN CAS DE DEMENAGEMENT HORS DE LA COMMUNE DE MACAU : vous devez inscrire votre enfant à la mairie de votre nouveau domicile.

Cependant, si le déménagement a lieu en cours d'année, votre enfant peut terminer l'année scolaire dans l'école de Macau. **Le tarif de la restauration scolaire sera inchangé jusqu'à la fin de l'année en cours.**

De plus si votre enfant est inscrit à l'école maternelle (PS, MS, GS) ou à l'école élémentaire (CP, CE1, CE2, CM1, CM2) avant le déménagement, il peut terminer sa scolarité dans la même école, par exemple :

- si votre enfant a commencé son année scolaire en petite section de maternelle et que vous déménagez en cours d'année, il pourra rester dans le même établissement jusqu'à la fin de la grande section de maternelle. Il devra changer d'école pour sa rentrée en CP. **Le tarif de restauration scolaire sera alors de 5 euros dès la rentrée scolaire qui suit votre déménagement.**
- si votre enfant a commencé son année scolaire en CP et que vous déménagez en cours d'année, il pourra rester dans le même établissement jusqu'à la fin de son CM2. **Le tarif de restauration scolaire sera alors de 5 euros dès la rentrée scolaire qui suit votre déménagement.**

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LE CERTIFICAT D'INSCRIPTION

- Documents à fournir pour tous les enfants :
- Pièce d'identité du parent qui inscrit l'enfant
 - Livret de famille COMPLET (y compris la fratrie)
 - Justificatif de domicile récent
 - Document attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires (photocopies carnet de santé ou attestation du médecin traitant)
- Pour tout enfant scolarisé auparavant dans un autre établissement :
- Le certificat de radiation délivré par l'établissement d'origine
- Pour les parents divorcés ou en instance de divorce :
- La photocopie du jugement de divorce (joindre la convention délivrée avec le jugement de séparation ou de divorce) ou de l'ordonnance provisoire mentionnant l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant
 - À défaut : une attestation sur l'honneur du deuxième parent justifiant son accord pour l'inscription accompagnée d'une photocopie de sa carte d'identité

ADMISSION DE VOTRE ENFANT A UNE ECOLE de MACAU

Afin de finaliser l'inscription de votre enfant, veuillez contacter la Direction de l'école concernée :

ECOLE MATERNELLE	Madame GUIBERT	En priorité, par mail E.Mat.Macau@ac-bordeaux.fr ou 05.57.88.42.83
ECOLE ELEMENTAIRE	Monsieur ARSANDEAU	En priorité, par mail E.macau@ac-bordeaux.fr ou 05.57.88.42.83

Fait à Macau, le

Signature des responsables légaux